

PA  
287

**Médiathèque VS Mediathek**



1010809678

PA 287

**Etablissement cantonal  
d'enseignement agricole  
de Châteauneuf**

**Sion - Valais**



St-Maurice - Imprimerie Rhodanique - 1935

PA.

287



747

# Etablissement cantonal d'enseignement agricole de Châteauneuf

Sion - Valais

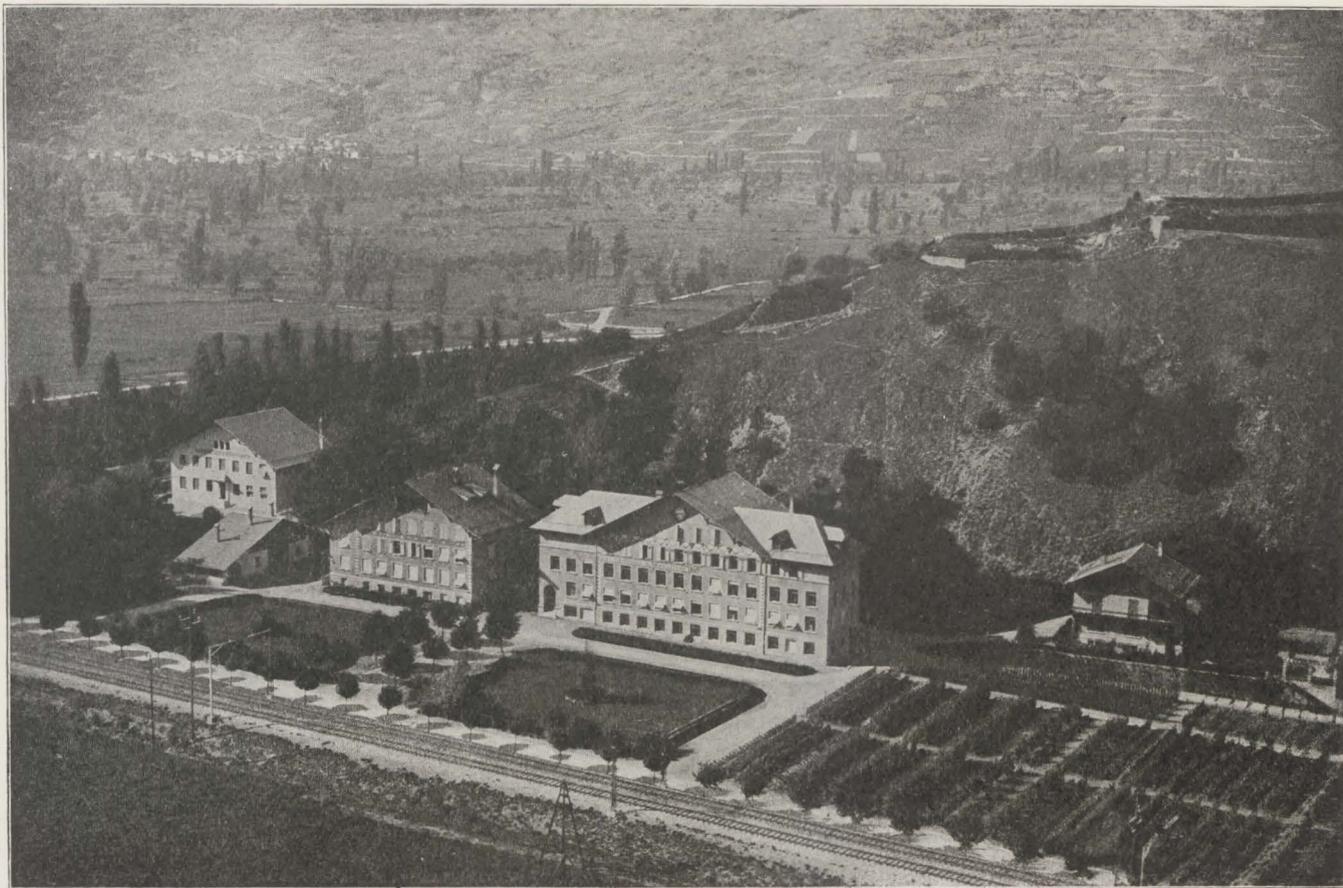


St-Maurice - Imprimerie Rhodanique - 1935

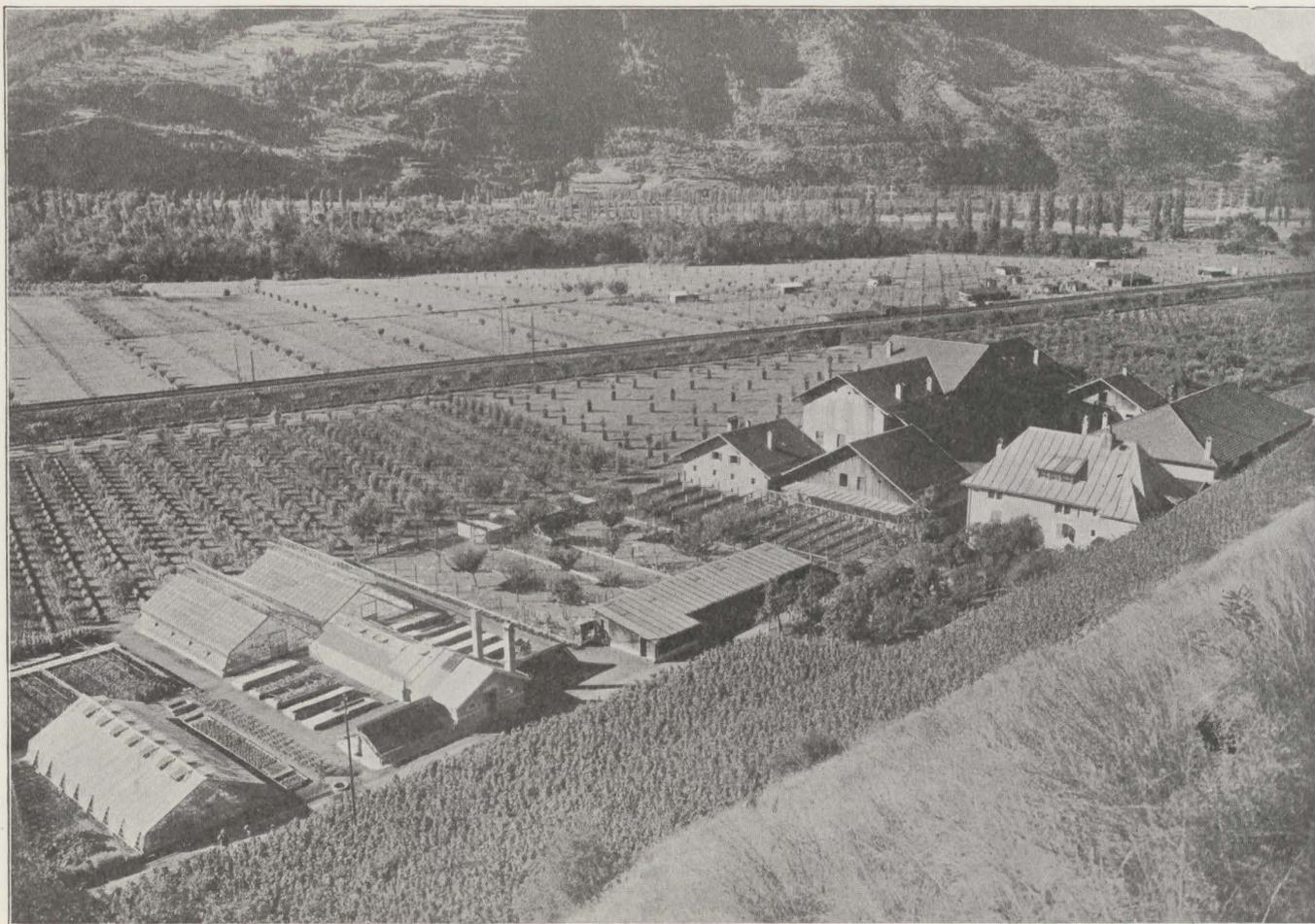




*École cantonale d'Agriculture de Châteauneuf. = Vue générale de l'École, de la ferme et du domaine*



*Vue générale de l'École d'agriculture de Châteauneuf*



*Vue générale des bâtiments de la ferme et des serres ; dans le fond installations avicoles*

# Organisation de l'établissement d'enseignement et des stations agricoles de Châteauneuf



Nous croyons utile de présenter en tête de notre rapport un plan général succinct destiné à mieux faire comprendre la structure de Châteauneuf, son activité, la répartition de son enseignement et à faire saisir ainsi la connexion et le rapport étroit qui existent entre chaque branche.

Le petit résumé que nous avons fait publier dernièrement par l'Association suisse des maîtres aux Ecoles d'agriculture et des ingénieurs-agronomes dans son livre « Les Etablissements d'enseignement et d'essais agricoles de la Suisse » donnera une vue d'ensemble.

Châteauneuf peut être symbolisé par un arbre vigoureux plongeant profondément ses racines dans le sol valaisan. L'enseignement agricole général, l'enseignement horticole et ménager, la Ferme expérimentale, les Stations agricoles forment tout autant de branches contribuant chacune pour sa part au développement des moyens d'existence de la classe paysanne.

Cet arbre, jeune encore, n'a pas atteint son plein rendement pour l'instant. Mais il est bien constitué, et l'on peut espérer beaucoup de lui. Que chacun ait à cœur d'assurer sa prospérité.

Châteauneuf est un centre d'enseignement, de recherches et d'expérimentation agricole dont le rayonnement est destiné à jouer un rôle décisif dans l'orientation donnée à l'agriculture valaisanne.

## 1. Etablissement d'enseignement agricole de Châteauneuf (Canton du Valais)

### Dispositions légales

Loi du 17 mai 1919 sur l'organisation de l'enseignement professionnel de l'agriculture aux jeunes gens et aux jeunes filles.

Règlement d'exécution du 4 mai 1920.

Arrêté du Conseil d'Etat, du 8 octobre 1932, concernant la création d'une division d'enseignement professionnel horticole.

### Enseignement

- a) Ecole d'agriculture d'hiver avec stage facultatif de pratique.
- b) Ecole d'enseignement professionnel horticole, théorique et pratique.
- c) Division d'enseignement agricole pour élèves instituteurs.
- d) Ecole ménagère rurale.

L'enseignement à l'Ecole d'agriculture est théorique et pratique.

### a) Ecole d'hiver

L'Ecole d'hiver comprend deux semestres d'hiver et donne droit à un diplôme d'études agricoles théoriques.

Les élèves réguliers des deux cours d'hiver qui font leur pratique sur le domaine de l'Ecole pendant un semestre d'été, et selon les conditions spéciales de ce stage agricole, obtiennent un diplôme d'études théoriques et pratiques.

*Conditions d'admission* : Les candidats doivent avoir 16 ans révolus, disposer d'une bonne instruction primaire, connaître la langue française et être en possession d'un certificat de santé, ainsi que d'un certificat de bonnes mœurs.

L'Ecole est pourvue d'un internat pour une centaine d'élèves. Le prix de pension est fixé à fr. 300.— par semestre d'hiver pour les élèves internes suisses et fr. 600.— pour les élèves étrangers. Le régime du demi-internat est admis pour les élèves des environs immédiats de l'Ecole. Les bâtiments, récemment construits, remplissent toutes les conditions d'une bonne hygiène et les locaux occupés jouissent du soleil pendant toute l'année.

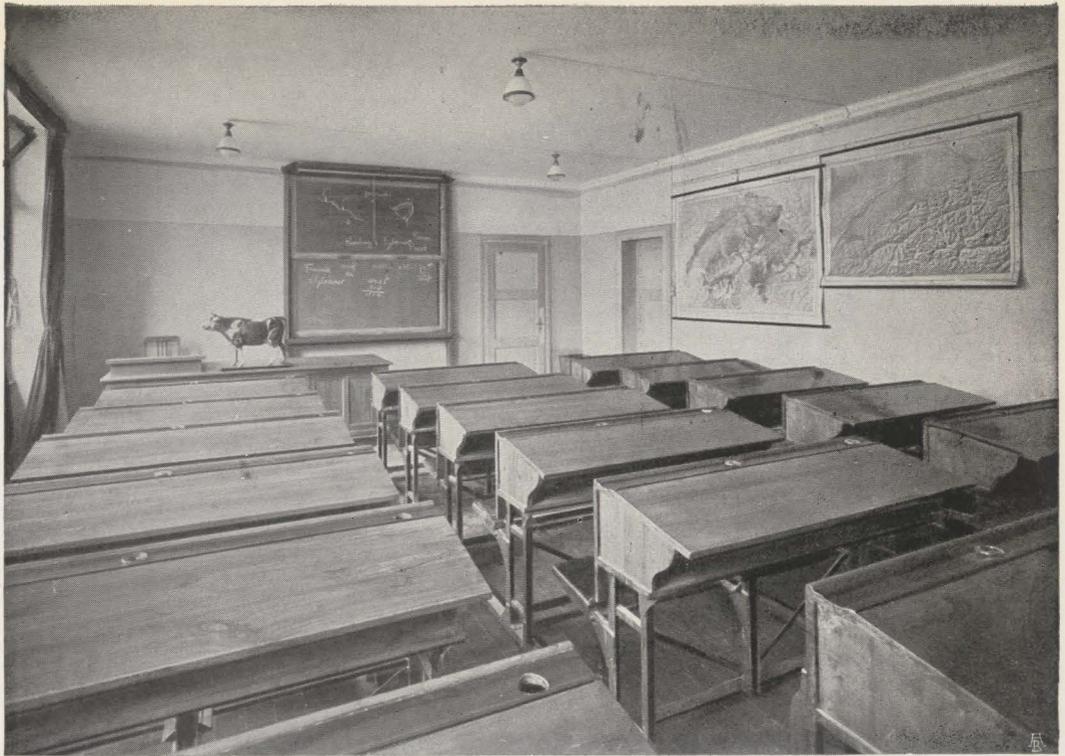
L'enseignement théorique est donné pendant les mois d'hiver, de novembre à avril. Il est gratuit pour les jeunes gens de nationalité suisse et les ouvrages d'étude leur sont fournis à mi-prix. L'instruction porte sur toutes les branches qui ont trait à l'agriculture en général et spécialement à l'agriculture valaisanne. La méthode est largement intuitive. De nombreux cours sont combinés avec projections lumineuses ou avec exercices démonstratifs en laboratoire (chimie et physique), ou sur le terrain. Une semaine spéciale est consacrée à la formation pratique des élèves pour la taille de la vigne et des arbres fruitiers. Les élèves ont également l'occasion d'acquérir des connaissances élémentaires en menuiserie et en maréchalerie, dans les ateliers de l'Ecole qu'ils fréquentent à tour de rôle à raison de 2 heures par semaine. Des excursions d'études sont appelées à amplifier et à préciser les connaissances acquises dans les cours.

Les professeurs, ingénieurs-agronomes ou spécialistes, disposent pour leur enseignement de tout le matériel nécessaire : laboratoires de physique et de chimie, musée avec collections de modèles anatomiques, botaniques ou zoologiques, appareils pour projections fixes ou animées, bibliothèque, champs d'expérimentations les plus divers sur le domaine.

Cet enseignement embrasse les branches suivantes pour les deux cours :

#### Répartition des heures de cours

BRANCHES	Années			BRANCHES	Années		
	I	II	Total		I	II	Total
Chimie	2	2		Oenologie		1	1
Laboratoire	2	2		Arboriculture	2	1	3
Physique	2	2		Pomologie		1	1
Electricité	1	1		Sylviculture		1	1
Botanique	2	2		Parasitologie et pathologie végétale		2	2
Zoologie et invertébrés	2	2		<i>Zootechnie générale</i>			
Bactériologie	1	1		Anatomie et physiologie animale	2		2
Etude du sol	2	2		Gestation et parturition		1	1
Etudes des engrais		1	1	Elevage du bétail		3	3
Phytotechnie générale	1	1		Alimentation du bétail		2	2
Cultures spéciales	1	2	3	<i>Zootechnie spéciale</i>			
Cultures fourragères		1	1	Elevage bovin		1	1
Horticulture	1	1	2	Elevage et connaissance du cheval		1	1
Viticulture	2	1	3				



*Salle de classe*



*Laboratoire des élèves*



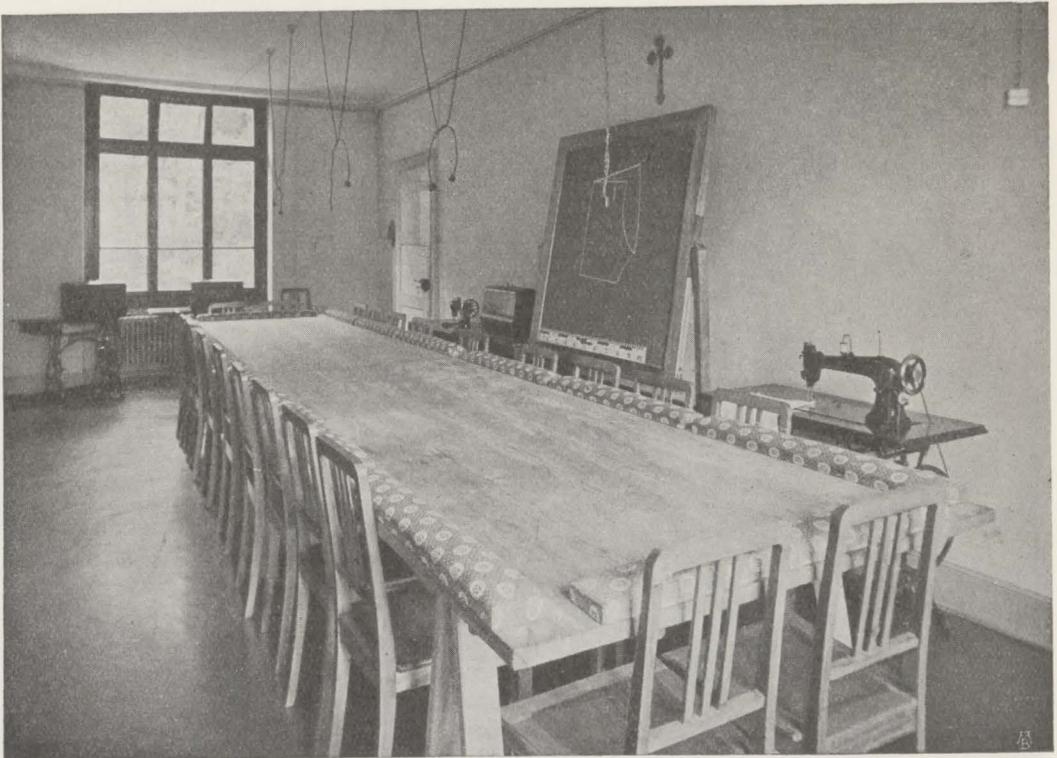
*Chapelle*



*Bibliothèque, salle de conférences*



*Cuisine d'enseignement : Ecole ménagère rurale*



*Salle de coupe et couture*



*Salle à manger de l'École ménagère rurale*



*Chambre à coucher de l'École ménagère rurale*

BRANCHES	Années	I	II	Total	BRANCHES	Années	I	II	Total
Elevage du petit bétail			2	2	Comptabilité agricole		2	2	4
Aviculture	1	1	1	2	Droit rural			2	2
Apiculture	1	1	1	2	Mathématiques générales	1			1
Art vétérinaire et police sanitaire	1	1	1	2	Langue française	1			1
Industrie laitière	1	1	1	2	Instruction civique	1			1
Machines agricoles			1	1	Hygiène domestique	1			1
Constructions rurales			1	1	Instruction religieuse	1	1		2
Améliorations foncières			1	1	Chant	2	2		4
Economie alpestre			1	1	Gymnastique	1	1		2
Géométrie, arpentage et nivellement	1			1					
Economie rurale et sciences financières	2	2		4	Total des heures par semaine :	40	40		80

L'enseignement pratique est facultatif et s'étend sur un semestre d'été, de la mi-avril à la mi-octobre. Les élèves passent à tour de rôle une semaine dans chaque service où ils ont l'occasion de mettre en pratique les connaissances acquises. Ils travaillent sous les ordres et la surveillance des chefs de pratique spécialisés dans les différentes branches et qui leur attribuent des notes de mérite hebdomadaires. La ferme expérimentale, qui comprend 75 ha de terrain cultivé, est organisée et dirigée en vue de contribuer à la formation des élèves.

### b) Ecole d'enseignement professionnel horticole

Par son arrêté du 8 octobre 1932, le Conseil d'Etat du canton du Valais a décidé la création, en annexe à l'Ecole cantonale d'agriculture de Châteauneuf, d'une section professionnelle d'horticulture.

Cette décision a été dictée par la nécessité de former des horticulteurs de profession, trop rares en Valais, comparativement à l'avenir horticole que notre climat et notre sol nous permettent d'espérer.

Cette nouvelle division de l'Ecole d'agriculture a pour tâche d'enseigner professionnellement aux élèves qui lui sont confiés les 4 branches fondamentales de l'horticulture, soit : l'arboriculture fruitière et d'ornement, la culture maraîchère, la floriculture et l'architecture paysagère.

La durée de l'apprentissage est de deux ans et demi et l'enseignement est donné sous forme permanente pendant deux semestres pratiques d'été et trois semestres d'hiver (pratique et théorie).

Les élèves ayant passé avec succès l'examen final pratique et théorique, devant une commission d'experts, reçoivent le diplôme d'horticulture délivré par le Département de l'Intérieur.

L'exercice scolaire débute chaque année en novembre. Les conditions d'admission sont les mêmes que pour l'Ecole d'Agriculture. Les élèves diplômés d'une Ecole annuelle d'agriculture sont immatriculés directement en deuxième année.

Répartition hebdomadaire des heures d'enseignement théorique (3 semestres) du cours d'horticulture :

BRANCHES	Heures heb.	BRANCHES	Heures heb.
Géométrie	1	Arboriculture	8
Arpentage	1	Culture maraîchère	8
Langue française	2	Floriculture	8
Arithmétique	2	Architecture paysagère	6
Instruction civique	1	Chimie	3
Instruction religieuse	2	Physique	2

BRANCHES	Heures heb.	BRANCHES	Heures heb.
Botanique	6	Constructions horticoles	2
Zoologie	2	Economie rurale et horticole	4
Etude du sol	2	Comptabilité	4
Engrais	1	Droit rural	2
Phytopathol., Parasit. vég.	4		
Machines horticoles	1	Total :	<u>72</u>

### c) Division d'enseignement agricole pour élèves-instituteurs

Conformément à la loi sur la matière, tous les instituteurs désirant enseigner en Valais doivent posséder, à côté de leur diplôme de l'Ecole normale, un brevet de capacité pour l'enseignement agricole. A cet effet, les élèves instituteurs de langue française reçoivent à Châteauneuf un enseignement agricole théorique d'une durée de deux mois et demi (mi-avril à fin juin). Le brevet n'est délivré qu'aux instituteurs qui subissent avec succès les examens auxquels ils sont soumis.

Branches enseignées aux élèves-instituteurs :

BRANCHES	Heures heb.	BRANCHES	Heures heb.
Sciences naturelles	2	Cultures fourragères	1
Chimie	2	Pomologie	1
Phytopathologie	2	Sylviculture	1
Alimentation du bétail	1	Elevage bovin	1
Elevage du petit bétail	1	Apiculture	1
Economie alpestre	1	Viticulture et Oenologie	2
Assainissements et drainages	1	Culture potagère	1
Constructions rurales	1	Aviculture	1
Hygiène domestique	1	Industrie laitière	2
Arboriculture	2	Bactériologie	1
Police sanitaire	2	Comptabilité	2
Zootéchnie générale	2	Etude du sol et engrais	2
Economie rurale	2		
Grandes cultures	2	Total :	<u>38</u>

### d) Ecole ménagère rurale

Parallèlement à l'Ecole d'agriculture, il s'est créé à Châteauneuf une Ecole ménagère rurale avec bâtiments indépendants, dont l'un, comprenant les cuisines, salles de classe et une partie de l'internat, est relié au corps principal de l'Ecole d'agriculture par une chapelle et les chaufferies.

Les cours ménagers sont semestriels et s'étendent sur deux hivers consécutifs. Un cours pratique de 5 mois d'été est donné gratuitement aux élèves régulières des cours d'hiver.

Les conditions d'admission sont identiques à celles établies pour l'Ecole d'agriculture.

L'internat est obligatoire et le prix de pension est de fr. 360.— par semestre d'hiver (début de novembre à fin avril).

Les jeunes filles sont initiées aux travaux de ménage, de cuisine, de préparation de conserves, de raccommodage, de coupe et de couture, ainsi qu'aux différentes occupations agricoles incombant plus spécialement à la femme. L'enseignement est confié principalement aux sœurs enseignantes de Menzingen. Il est complété, pour les branches agricoles, par les professeurs de l'Ecole d'agriculture.

BRANCHES	Heures heb.	BRANCHES	Heures heb.
<b>A. Branches pratiques</b>		Basse-cour	2
Cuisine		Industrie laitière	2
Coupe		Apiculture	1
Raccommodage		Religion	2
Confection et couture		Arithmétique	2
Blanchissage et repassage		Français	2
Culture potagère		Chant	2
Floriculture		Botanique	1
Basse-cour		Anatomie humaine	1
Travail du lait		Hygiène	1
Entretien de la maison		Médecine de ménage	1
Service de table		Puériculture	1
		Alimentation	2
<b>B. Branches théoriques</b>		Droit féminin	1
Cuisine	1	Economie domestique	2
Coupe	2	Comptabilité	2
Jardinage	2		
Petit bétail	1		
		Total :	<u>31</u>

Les cours ont été fréquentés annuellement jusqu'en 1929 par 30 élèves. A partir de cette date, ce nombre s'est élevé à 52, grâce à l'agrandissement des locaux.

## 2. Stations agricoles cantonales

Renseignements et services agricoles de l'Etat (techniques et administratifs)

- a) Station cantonale de Phytotechnie
- b) Station cantonale d'Arboriculture
- c) Station cantonale d'Horticulture
- d) Station cantonale de Phytopathologie et de Parasitologie
- e) Station cantonale de Zootechnie
- f) Station cantonale d'Aviculture
- g) Station cantonale d'Industrie laitière

Une des particularités de Châteauneuf, c'est d'englober, dans son activité, la direction des Services agricoles administratifs et techniques de l'Etat du Valais. Ceux-ci comprennent 7 stations ayant chacune à sa tête un spécialiste chargé également de l'enseignement de sa branche à l'Ecole d'agriculture. Le contact nécessaire entre la population rurale du pays et l'établissement d'instruction agricole est ainsi réalisé d'une façon étroite et permanente. La tâche de ces stations consiste principalement dans :

- a) l'enseignement aux Ecoles cantonales d'agriculture et l'organisation de cours spéciaux, conférences et démonstrations pratiques ;
- b) l'étude des problèmes économiques et techniques, concernant la production et l'écoulement ;
- c) l'encouragement du progrès agricole sur le terrain cantonal, en donnant des conseils individuels, en établissant des champs régionaux de démonstrations et en organisant des concours, avec allocation de primes et subsides ;
- d) la publication d'articles de vulgarisation dans la presse du canton ;
- e) l'application des lois, règlements, arrêtés concernant l'amélioration de l'agriculture.

Le programme de ces différentes stations est le suivant :

*Station de Phytotechnie.* — Elle poursuit l'étude et les essais de variétés végétales de grandes cultures ; céréales, plantes sarclées et fourragères. Elle propage celles qui répondent le mieux aux besoins et aux conditions du pays, examine toute méthode susceptible d'apporter une amélioration culturale, organise la production de semences et de semenceaux sélectionnés.

*Station d'Arboriculture.* — Les conditions climatiques du pays permettant l'obtention de fruits de qualité, ce service a pris un grand développement. Elle guide les arboriculteurs dans l'établissement des vergers, des jardins fruitiers, dans le choix des variétés ou des porte-greffes appropriés. Par l'organisation de cours centraux d'arboriculture et l'aménagement d'une série de jardins d'essais en montagne, elle cherche à répandre l'arboriculture fruitière dans les hautes vallées. Parallèlement sont poussées les questions de vente et de contrôle des fruits. L'essor donné de ce fait à l'arboriculture en Valais est tel que depuis une décade il s'est planté près de 70,000 sujets par an dans la plaine du Rhône.

*Station d'Horticulture.* — Elle poursuit une tâche analogue dans le domaine de la production potagère et maraîchère. Des jardins d'essais dans les différentes parties du canton, en plaine et en montagne, font connaître aux populations les nouvelles variétés les plus recommandables. Ces démonstrations sont complétées par des cours culinaires ambulants sur la préparation des légumes. Le service poursuit actuellement l'étude de l'extension à donner à la culture forcée et sous verre, ainsi que celle des différents systèmes de chauffage à utiliser dans ces cas.

*Stations de Phytopathologie et de Parasitologie végétale.* — Sa tâche consiste dans l'observation de l'apparition et de l'évolution des maladies cryptogamiques ou parasitaires pouvant atteindre la vigne, les arbres fruitiers et toutes autres plantes cultivées ; dans l'indication, en temps utile, des moyens et des modes de traitement ; dans l'examen des fongicides et insecticides livrés par le commerce, ainsi que du matériel nécessaire aux traitements. Cette section est également chargée de la police sanitaire des ruchers.

*Station de Zootechnie.* — Elle poursuit l'amélioration du gros et du menu bétail par l'organisation de concours avec pointage des animaux, par la désignation des sujets mâles pouvant être utilisés pour la reproduction, par le contrôle et la surveillance de la monte publique, par le contrôle des épreuves de productivité et l'attribution des primes d'encouragement.

*Station d'Aviculture.* — Grâce à son activité, la production des œufs et de la volaille devient une branche importante de l'économie agricole cantonale en fournissant une ressource accessoire particulièrement intéressante pour les zones élevées.

Ce service fournit gratuitement les plans de construction et d'installation de poulaillers, ainsi que tous les renseignements utiles sur les soins et l'entretien de la volaille. Il dispose à Châteauneuf d'une exploitation avicole importante lui permettant de livrer des sujets sélectionnés.

D'autre part, l'écoulement des œufs est assuré par une coopérative de vente due à l'initiative de la Station.

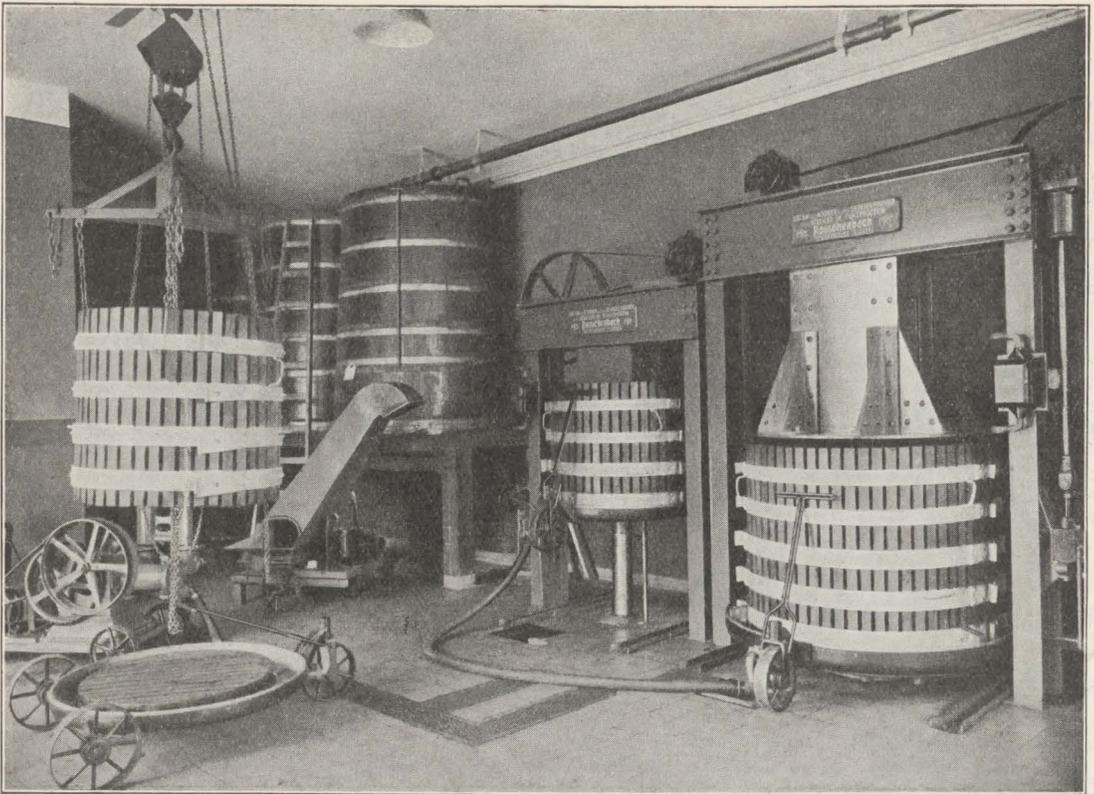
*Station d'Industrie laitière et d'Economie alpestre.* — Elle organise des cours ambulants pour fromagers, d'une durée d'un mois, et délivre un certificat de capacité à ses participants, après une année de pratique et des examens satisfaisants. Elle s'occupe des inspections de laiteries, d'étables et d'alpages, établit des concours de fabrication, avec attribution de primes. Elle étudie les plans de construction et d'installation de laiteries répondant aux exigences actuelles de la technique laitière.



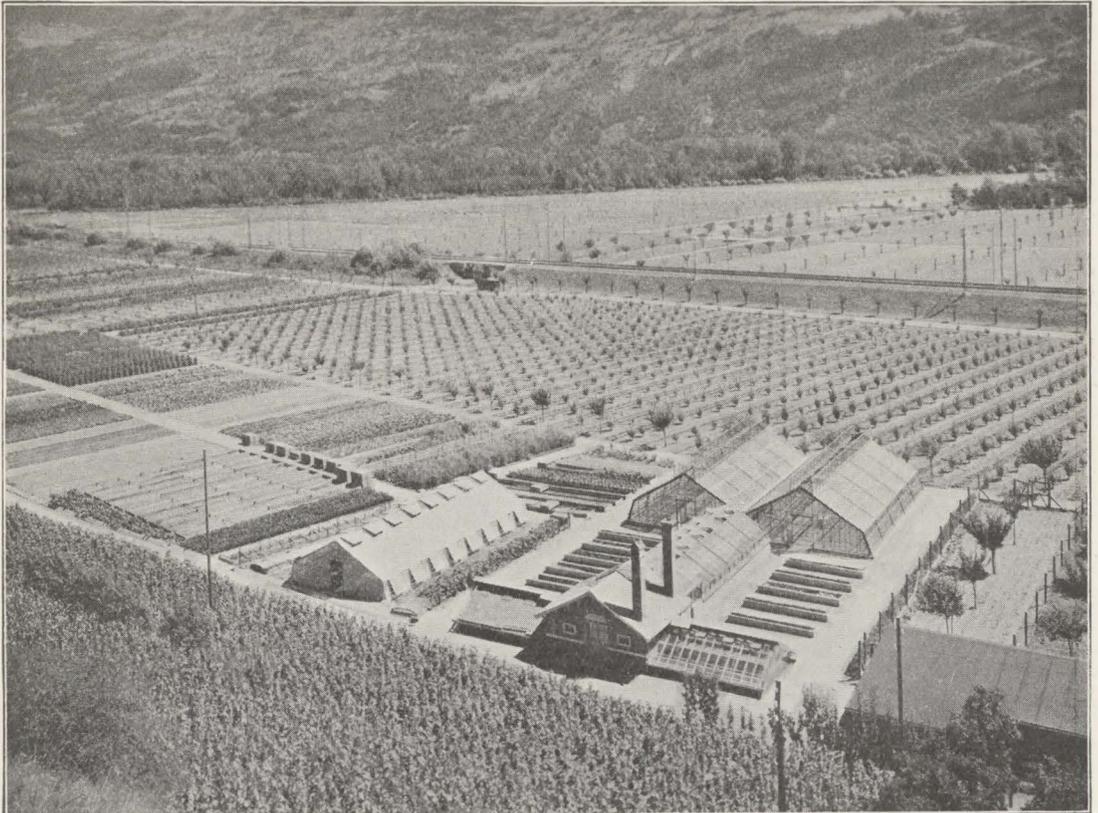
*Grande étable*



*Lorcherie*



*Cave expérimentale. = Pressoirs, cuves à Dôle et émietteuse mécanique*



*Les serres et jardin fruitier commercial*



*Groupe d'élèves partant au travail*



*Tracteur avec moissonneuse-lieuse aux Praz-Pourris de Contthey*



*Ecole d'horticulture de Châteauneuf. = Démonstration de réglage du semoir „Planet“*

### 3. Ferme expérimentale avec cave d'essais œnologiques et pomologiques

Le Valais, de par sa configuration, son climat, son régime de la petite propriété a un genre cultural particulier embrassant les branches les plus diverses et les plus variées. L'organisation et le programme d'enseignement correspondent à ces besoins spéciaux de nos populations. De ce fait, le domaine de l'Ecole d'agriculture est une ferme expérimentale et non pas une ferme modèle comme c'est le cas pour la plupart des établissements similaires en Suisse.

La ferme expérimentale de Châteauneuf forme, avec les écoles et les stations annexes, un ensemble de 54 ha., partie en plaine et partie sur coteau, dont 42 ha. de terrain productif, y compris la forêt. L'exploitation dispose, en outre, de terrains situés à proximité dans la plaine, et d'une superficie de 31 ha.  $\frac{1}{2}$ . Cette étendue est suffisante pour permettre une spécialisation très poussée dans les branches de production agricole qui intéressent plus particulièrement le Valais. Le domaine entreprend les essais les plus variés sur une échelle en rapport avec les conditions courantes de production.

Les constructions rurales sont, pour la plupart, récentes. La ferme dispose d'un outillage complet pour grande et petite culture. Son troupeau de bétail bovin comprend 60 pièces réparties en nombre égal entre la race d'Hérens et la race tachetée rouge suisse. Elle pratique l'élevage de la race porcine « Yorkshire » (15 à 20 truies et 1 verrat).

Ses installations avicoles permettent l'élevage de 10 à 15,000 poussins et la garde d'environ 1200 pondeuses, pour la plupart de race Leghorn. Ses deux couveuses ont une capacité d'incubation de 9000 œufs.

Les cultures fruitières couvrent une superficie de 9 ha. 6200 en jardins fruitiers et plus de 20 ha. en vergers.

Les jardins fruitiers se divisent en :

- a) jardin fruitier école
- b) jardin fruitier commercial
- c) jardin fruitier d'essais divers.

A part le jardin école, comprenant des variétés en collection, le fond de la plantation générale se compose de variétés considérées comme les plus avantageuses au point de vue commercial.

- a) Le jardin école est destiné spécialement à l'enseignement et à la démonstration.
- b) Le jardin commercial est aménagé de façon à servir de modèle pour la création de cultures fruitières commerciales au point de vue choix des variétés et distribution.
- c) Les jardins d'essais concernent les exemples de cultures combinées ayant trait aux sujets de greffe, variétés, distributions, cultures intercalaires, pépinières et essais divers.

Lors de la création du verger, il a été envisagé à la fois le rendement et une protection-abri dite « brise-vent », sous forme de plantation en rideau. Ce verger est planté presque exclusivement en « Reinettes du Canada », sauf une proportion prévue en variétés à pollen fertile pour une meilleure fécondation.

Ces plantations se sont complétées au fur et à mesure, dès 1924, en suivant un plan général adopté au préalable par une Commission cantonale d'arboriculture et exécuté scrupuleusement.

Les cultures horticoles se font en pleine terre et sous verre (production de plantons, culture hâtée, production de raisins de table), avec les installations les plus couramment utilisées de nos jours. Celles-ci comprennent :

a) des couches fixes en ciment armé, en partie chauffées par thermosiphon (50 châssis)			
b) des coffres mobiles avec ferrures au bénéfice de différents brevets (200 châssis)			
c) Serres de multiplication et d'essais phytopathologiques de 70 mètres carrés			
serres à fleurs	125	»	»
serres à légumes (bloc)	270	»	»
serres à raisins de table	135	»	»
serre mobile à légumes ( non chauffée)	98	»	»

Les serres sont chauffées par thermosiphon.

En plus des cultures forcées et hâtées, ce matériel sert notamment à la production des plantons utilisés sur le domaine ou livrés aux jardins d'essais de plaine et de montagne. D'autre part, il permet d'obtenir les plantes fleuries et à feuillage destinées à l'ornementation des parcs, des abords et des locaux de l'Ecole, ornementation qui nécessite un total de 8 à 10,000 plants pour les deux décorations de printemps et d'été. Ces installations contribuent aussi, pour une large part, à l'enseignement donné aux élèves de la division professionnelle d'horticulture.

*Cave expérimentale.* — En 1930, il a été procédé à l'édification d'un nouveau bâtiment destiné en partie à la réception, au traitement et à la vinification du raisin produit sur les 2 ha. de vignes du domaine. Les installations sont modernes et comprennent : foulo-pompe, égrappoir-centrifuge, pressoirs hydrauliques à pressions multiples, cellier avec cuves en ciment verré ou vitrifié, cave de fermentation avec vases en bois, cave de conservation avec bouteiller, deux caves à fruits, dont une complètement isolée.

*Personnel.* — Les travaux du domaine sont effectués sous le contrôle de 4 contremaîtres ou chefs de pratique et de 2 sous-chefs spécialisés respectivement dans : l'élevage du bétail, l'aviculture, l'arboriculture, l'horticulture, les grandes cultures, la viticulture et la vinification.

Le directeur et une partie du personnel de l'exploitation logent dans les bâtiments du domaine. Les chefs de stations sont, pour la plupart, domiciliés à Sion et utilisent, pour se rendre à Châteauneuf, soit la ligne du Simplon disposant d'une halte sur le territoire de l'Ecole, soit un service de transport automobile organisé par l'établissement.





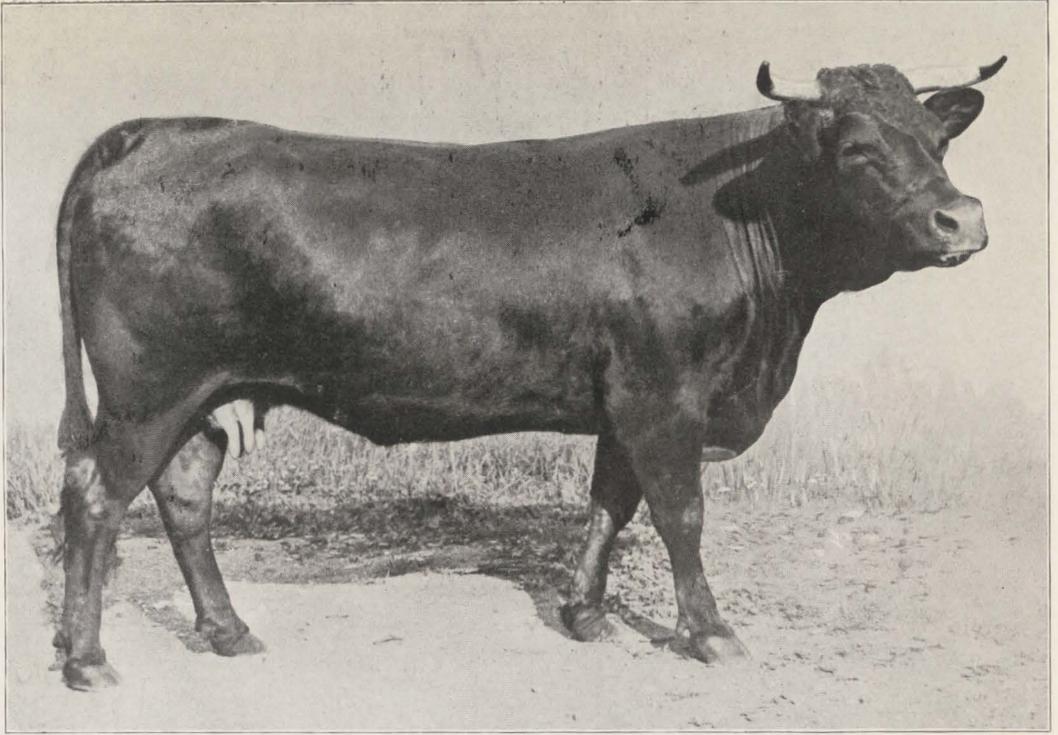
*Ecole ménagère rurale. = Démonstration de l'ébourgeonnement et tuteurage de la tomate*



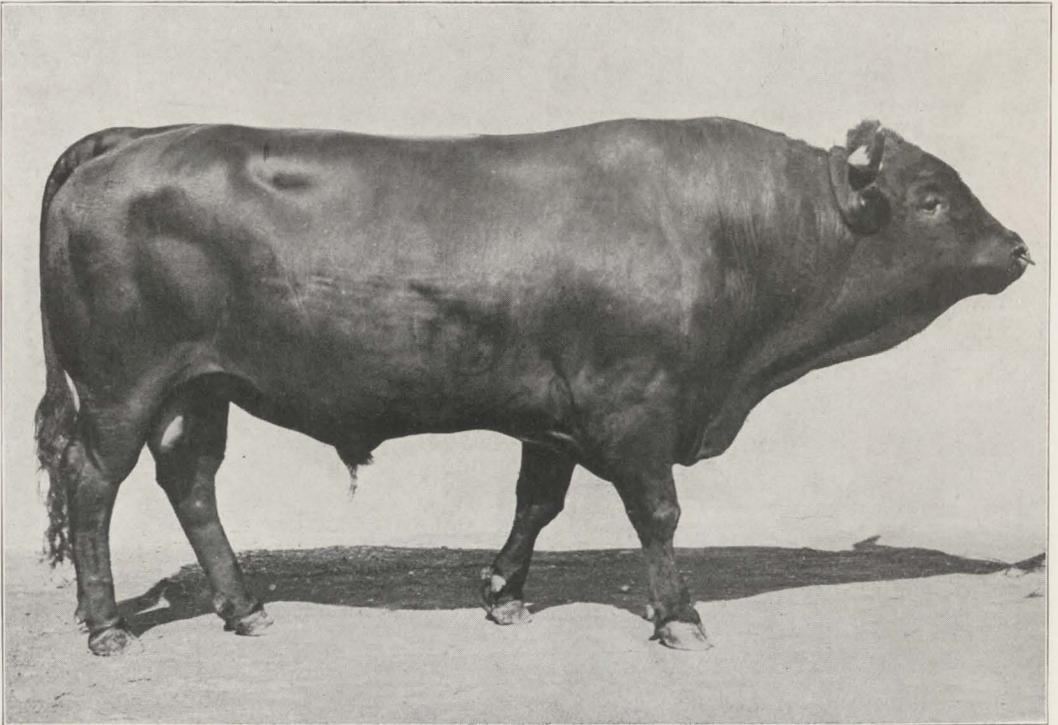
*Culture superficielle avec houe à cheval dans les pépinières*



*Greffage à l'œil dans les pépinières*



*Carnot*  $\frac{75}{632}$   $\frac{FEH}{CB}$  *MM. 63 Conthey. Pts. 83*



*Polo MM. 32 Châteauneuf. Pts. 90*



Fête d'automne 1394, Sion. = 1. Exposition de fruits. 2. Exposition de légumes.  
3. Culture potagère en montagne



